



CSE DIRECTIONS TECHNIQUES



L'ACTU MENSUELLE CSE du 26 janvier 2023

Lors de cette réunion plénière ordinaire du CSE des Directions Techniques, Olivier BANCEL intervient en réponse aux déclarations liminaires des organisations syndicales en confirmant le maintien à 3 milliards d'euros du montant d'investissements pour la régénération du réseau en 2023. Il a affirmé sa volonté de recruter sur les postes vacants identifiés à forts enjeux.

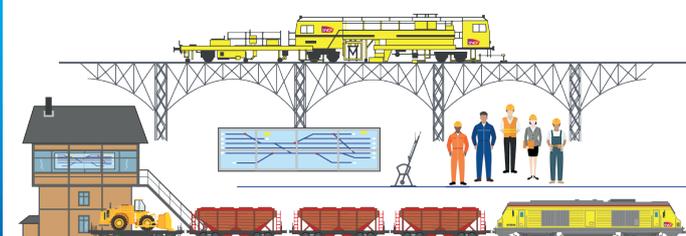
Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour de cette première réunion du nouveau CSE des Directions Techniques.

Consultation pour la nomination d'un médecin du travail au cabinet médical de Strasbourg



La candidature du Docteur Ulrike GROSS, médecin du travail, a été retenue par la Direction des Services médicaux pour remplacer le Docteur Marc BRANDHUBER faisant valoir ses droits à la retraite.

Les délégations UNSA-Ferroviaire, CFDT, CGT, CFE-CGC, SUD-Rail et FO votent POUR à l'unanimité.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Présentation de la démarche excellence opérationnelle (EO) 2023

par Mohammed HOSNI (Responsable excellence opérationnelle et culture réseau)

Cette démarche vise à augmenter durablement la performance de l'entreprise par l'amélioration de l'organisation collective en développant dans les pratiques de travail la recherche permanente de l'équilibre entre qualité de service et capacité de production.

Elle consiste à travailler durablement et à ancrer dans nos manières de faire les composantes de la performance économique :

- La performance opérationnelle en visant le juste nécessaire pour satisfaire le besoin client ;
- La performance sociale en améliorant la qualité de vie au travail ;
- L'Humain et les conditions de travail ;
- L'opérationnel, soit le travail de tous les jours.

La démarche est diffusée dans l'entreprise par les managers. 80 référents seront mis en place pour l'accompagnement méthodologique de la mise en œuvre.



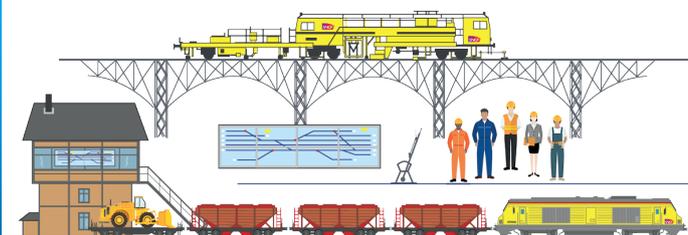
L'excellence opérationnelle procède par l'amélioration de nos marqueurs communs...

- Sens du service ;
- Écoute du besoin ;
- Confiance et responsabilité ;
- Mesure de la satisfaction.

...en introduisant des pratiques d'observation et d'échange :

- Contact sécurité (Prisme) ;
- Point 5 minutes (management visuel, first, H00) ;
- Tournées terrain : observer et mesurer, aider et résoudre les problématiques ;
- Comment le management travaille avec son équipe : confiance.

Du propre avis de M. Hosni, cette démarche n'invente rien et existe un peu partout depuis les années 50. EO est présente dans les programmes nationaux SNCF : PRISME, SST, PERL, SNCF & Moi, H00, First.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

L'excellence opérationnelle sera déployée dans l'entreprise par un ambitieux programme de formation.

Pour les référents :

La plupart d'entre eux ont déjà suivi une formation et les nouveaux seront formés également.

Pour les managers :

Dans un premier temps, à fin 2023, 900 managers auront reçu deux jours de formation.

Pour les agents :

Un module de trois heures est en cours de développement pour une formation sur le terrain.



Pour Olivier BANCEL, Président de notre CSE, l'excellence opérationnelle n'est qu'un outil, qu'une manière de travailler que certains utilisent déjà et naturellement (First, HOO, tournées terrain, points 5 min...). Elle ne se substitue pas aux processus existants, mais les accompagne.

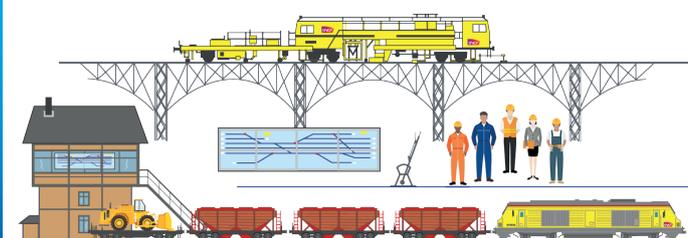
Il faut donner une chance à cette démarche qui est là pour la performance économique, sécuritaire. Elle n'emporte pas tous les sujets comme, par exemple, la charge de travail.

Les élus UNSA-Ferroviaire regrettent que le document présenté soit très succinct et manque d'informations, avec peu d'exemples de mise en œuvre. Au vu de cette présentation, ils espèrent que cette démarche ne servira pas de prétexte pour aboutir à un nouveau plan du type « Maintenir demain » et, donc, à une déclinaison de la disparition des DPX.

Par ailleurs, cette démarche ressemble à la certification ISO qui permettait de réduire les coûts de production, améliorer les pratiques d'achats, se préoccuper du bien-être des salariés et de répondre aux questions des clients externes.

Le gain de productivité attendu par l'entreprise n'est pas présenté. Remettre l'Humain au centre de la démarche nous semble intéressant si cela permet de solutionner des irritants. L'intervenant nous a assuré que lors de ses prises de contact avec les agents, ceux-ci lui disent qu'à chaque changement de DPX, les méthodes de travail changent. Supprimer les DPX était une réponse adéquate à cette problématique ?

Quid de l'amélioration de la QVT attendue quand, à côté de tout cela, il n'y a plus de chauffage dans les bureaux, pas d'eau chaude et un nombre de places limité dans les espaces de travail ?



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Présentation du schéma directeur tertiaire IDF 2023

par M. Denis CHICOIX (Directeur de projet immobilier et aménagement)

Sont prévues la suppression des bureaux individuels et la réduction de la taille des postes de travail. Ces évolutions ont pour conséquences une augmentation de 21 % des surfaces utiles et une baisse de 37 % des loyers, avec un retour sur investissement évalué à 3 ans et 2 mois.

Le bâtiment Étoile du Nord ne fera plus partie du patrimoine immobilier Réseau au 30 Septembre 2023.

Les effectifs impactés sont les suivants :

- 459 agents pour la Direction Réseau ;
- 913 pour Rimbaud.

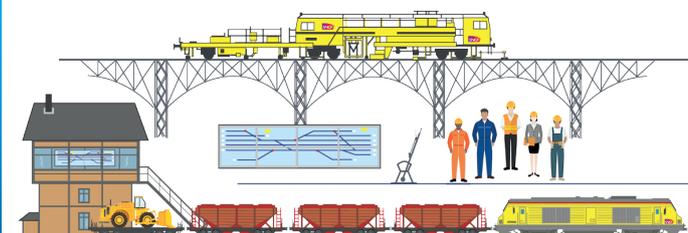


En parallèle, la direction a prévu la mise en place des espaces dynamiques correspondant aux nouvelles méthodes de travail ainsi que la méthode du Clean Desk « je pars, je range ».

Un REX est prévu entre 4 à 6 mois après le déménagement, avec écoute des problèmes bloquants, mais également un second REX de suivi. Monsieur CHICOIX rappelle que l'environnement sonore a été pris en compte au maximum.

Le but est d'avoir un ratio de 7 postes (places physiques dans les espaces) flex office pour 10 agents en turn-over :

- Calcul sur la base de deux jours de télétravail par agent + formations + déplacements...
- Taux plutôt large ;
- Postes homogènes.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

La démarche de l'entreprise est d'allier l'expression des besoins, les contraintes réglementaires et les objectifs de micro-zoning :

- **Sur la mise en œuvre** : limiter les déménagements multiples des salariés ;
- **Attribution des casiers** : pré attribution des casiers via chaque entité ;
- **Stockage et archives** : il a été tenu compte des besoins remontés par les entités ;
- **Réservation des places** : à étudier si besoin. Il n'y a pas de demandes d'agents pour le moment ;
- **Pas de gestion ni de déplacement des plantes vertes** : elles causent des difficultés de transport ;
- **Restauration** : réflexion sur l'offre globale avec l'ensemble des directions.



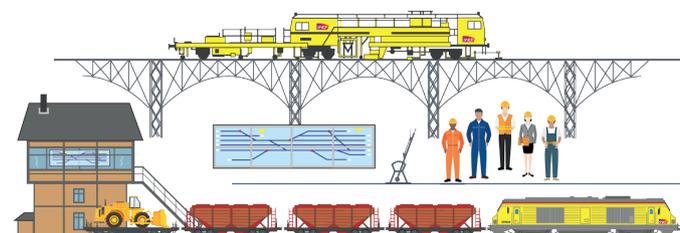
Pour les élus UNSA-Ferroviaire, ce projet de déménagement d'Étoile du Nord génère beaucoup d'irritants, dont le fait que ce soit aux agents de s'adapter aux nouveaux locaux et non l'inverse. Dans le micro-zoning, ils ne retrouvent pas la réponse à leurs demandes individuelles remontées à leurs managers. Beaucoup de questions restent en suspens, malgré une présentation assez complète. Le secrétaire de notre CSE invite l'entreprise et la Direction de l'Immobilier à mettre en place un chef de projet (coté Direction de l'Immobilier) pour résoudre les problématiques liées aux restaurants d'entreprises qui sont en surcharge.

Le CSE décide de recourir à un expert habilité, la société SECAFI, pour que les élus disposent d'une étude complète sur l'ampleur des impacts stratégiques, économiques et des mobilités liés au déménagement d'Étoile du Nord vers le Campus Rimbaud, afin d'être en capacité d'émettre un avis éclairé.

Composition des élus votants du CSE (27 au total) :

- **UNSA-Ferroviaire** : 16 élus votants
- **CFDT** : 5 élus votants
- **CGT** : 4 élus votants
- **CFE-CGC** : 2 élus votants
- **SUD-Rail** : 1 élu votant
- **FO** : 1 élu votant

Les délégations UNSA-Ferroviaire, CFDT, CGT, CFE-CGC, SUD-Rail et FO votent **POUR** cette motion à l'unanimité.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Désignations des RPX et des référents locaux

Zone Atlantique SO

- RPX (UNSA-Ferroviaire) : Éric DENERF
- RPX (UNSA-Ferroviaire) : Stéphane HOLUIGUE
- RPX (CGT) : Christophe GRANGER
- RPX (CFE-CGC) : Emmanuel PIERRU

Zone Atlantique CO

- Référent local (UNSA-Ferroviaire) : Guy-Noël GARDAN
- RPX (UNSA-Ferroviaire) : Rodolphe AUBERT
- RPX (CGT) : David BERNARD
- RPX (CFDT) : Philippe DUSART

Zone NEN MN

- RPX (UNSA-Ferroviaire) : Marc GERONIMUS
- RPX (UNSA-Ferroviaire) : Christian TACK
- RPX (UNSA-Ferroviaire) : Janik LANDORMY
- RPX (CFDT) : à désigner ultérieurement

Zone NEN GE

- RPX (UNSA-Ferroviaire) : Jérôme CHENET
- RPX (UNSA-Ferroviaire) : Lucie MOLLET
- RPX (UNSA-Ferroviaire) : Frédéric STUNER
- RPX (CFE-CGC) : à désigner ultérieurement

Zone Sud-Est SE

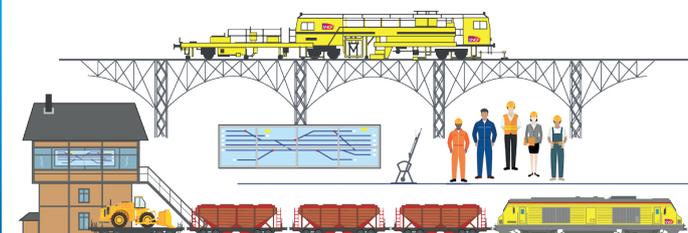
- Référent local (UNSA-Ferroviaire) : Laurent GERVAL
- RPX (UNSA-Ferroviaire) : Mary-Estelle REY
- RPX (UNSA-Ferroviaire) : Bastien PONNELLE
- RPX (CFDT) : Maryline RIVOLLET
- Référent local (CFDT) : Philippe LESBACHES
- RPX (CGT) : Guillaume RICROS

Zone Sud-Est Med

- RPX (UNSA-Ferroviaire) : Alexandre RORATO
- RPX (UNSA-Ferroviaire) : Dominique DOUENCE
- RPX (CFDT) : Valérie TIRAN
- RPX (CGT) : Christelle MARCHAND

Zone Île-de-France

- Référent local (UNSA-Ferroviaire) : Franck MENAY
- Référent local (UNSA-Ferroviaire) : Stéphane POWEZKA
- Référent local (UNSA-Ferroviaire) : Roland BOUDIN
- RPX (UNSA-Ferroviaire) : Fabrice EDON
- Référent local (CFDT) : Rida BENNEDJIMA
- RPX (CFDT) : Barbara KOEPCHEN
- Référent local (CGT) : Georges LORIOT
- Référent local (CFE-CGC) : Abdelaziz NAIT ABOU
- Référent local (SUD-Rail) : Stéphane PALOUS



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Désignations des membres aux postes vacants dans les commissions par les organisations syndicales

Contractuels

- EDON Fabrice (UNSA-Ferroviaire)
- CARON-BURKHARDT Fabienne (UNSA-Ferroviaire)
- FEROLDI Paul (UNSA-Ferroviaire)
- DARDAINE Karine (UNSA-Ferroviaire)
- BOUDIN Roland (UNSA-Ferroviaire)
- TIRAN Valérie (Présidente, CFDT)
- PIANFETTI Loic (CFDT)
- CGT : à désigner ultérieurement

CIAL (Logement)

- EI HARCHALI Mohammed (UNSA-Ferroviaire)

Formation professionnelle

- DORNIC Nadine (UNSA-Ferroviaire)
- FEROLDI Paul (UNSA-Ferroviaire)

Économique

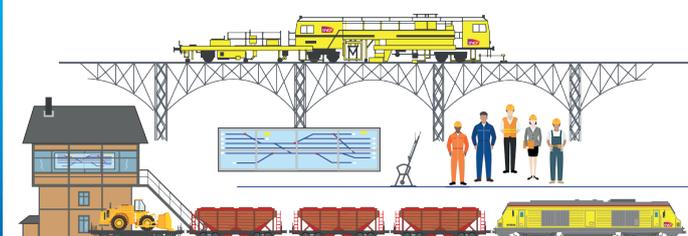
- DOUENCE Dominique (UNSA-Ferroviaire)



Signature d'un avenant au règlement intérieur pour autoriser la création d'une commission « contractuels » sur le périmètre du CSE des Directions Techniques :

- **UNSA-Ferroviaire** : POUR
- **CFDT** : POUR
- **CGT** : POUR
- **CFE-CGC** : Abstention
- **SUD-Rail** : POUR
- **FO** : Abstention

Malgré l'avis défavorable de la direction concernant la mise en place de cette commission « contractuels », les élus se prononcent et émettent un avis favorable à la majorité sur l'avenant et, donc, la création de la commission « contractuels » dans notre CSE.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org



JE SOUHAITE
ADHÉRER
DIRECTEMENT
EN LIGNE



BULLETIN D'ADHÉSION À L'UNSA FERROVIAIRE

J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

Je donne mon consentement pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

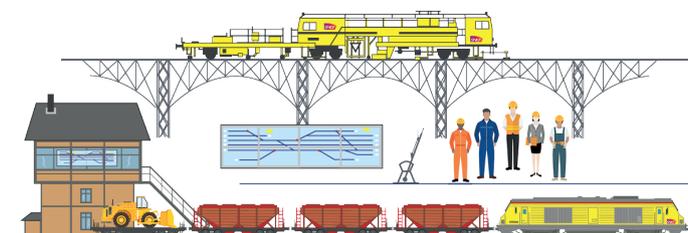
VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*		
CLASSE		
CP*	CDI	CDD
ALTERNANT		
ENTREPRISE PRIVÉE		
EMPLOI TYPE		
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE		
ÉTABLISSEMENT		
TÉLÉPHONE		

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	90 €	2,55 €	30,06 €
	CLASSE 2	95 €	2,69 €	32,30 €
	CLASSE 3	105 €	2,98 €	35,70 €
	CLASSE 4	125 €	3,54 €	42,50 €
	CLASSE 5	142 €	4,02 €	48,28 €
	CLASSE 6	170 €	4,82 €	57,80 €
	CLASSE 7	190 €	5,38 €	64,60 €
	CLASSE 8	245 €	6,94 €	83,30 €
	CLASSE 9	280 €	7,93 €	95,20 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org